

Un nouvel avenant Complémentaire santé



Atos

Cfdt:

GROUPE ATOS

De nouveaux droits !

La réforme « 100 % santé »

La réforme «100 % Santé» est inscrite dans la loi de financement de la Sécurité Sociale 2019. Elle implique des modifications obligatoires dans les coûts et les remboursements en optique, audiologie et dentaire.

Pour plus d'informations : www.cfdt-atos.org

Contact : cfdt@atos.net

Appli mobile : **CFDT Atos**

Nous suivre : <https://www.linkedin.com/company/CFDT-atos>